



Droit d'habiter chez ma mère

Par **Victoire1**, le **11/10/2015** à **20:09**

Bonjour,

En retraite dans les prochains mois, je ne suis pas propriétaire. Il est envisagé que j'aille habiter chez ma mère usufuitière de sa maison dont mes 3 soeurs et moi sommes nu-propriétaires. Ma mère nous a fait donation de sa maison afin que nous ayions moins de frais au moment de son décès. Ma mère est âgée et est bien en possession de son cerveau! Deux de mes soeurs FORT JALOUSES bien que propriétaires elles-mêmes, et pour une plutôt 3 fois qu'1! ne veulent pas que j'habite chez notre mère et lui font des menaces d'intimidations et des méchancetés! Elles se comportent déjà comme si ma mère était morte!

A ce que je connais de la loi, et du droit en tant qu'usufuitière, de ce que j'ai lu, DE SON VIVANT, ma mère peut accueillir qui elle veut chez elle, et même un étranger si cela lui chante! sans avoir à rendre compte à qui que ce soit!

Merci beaucoup de m'éclairer!